ALGEMENE UNIE DER VERPLEEGKUNDIGEN VAN BELGIË vzw.
UNION GENERALE DES INFIRMIER(E)S DE BELGIQUE asbl.
ALLGEMEINER KRANKENPFLEGEVERBAND BELGIENS vog.

Bruxelles, 17 juin 2016

Le procès-verbal du Conseil d'Administration de l'AUVB-UGIB-AKVB du 14 juin 2016

Présents

ABIHH	Anne Bennert
ABISIMER	Martine Van Basselaere, Kir Mesut
ACN	Paul Sonkes, Kathy Delabye
AFISCEP	Maria-Pia Delconte
AUVB-UGIB-AKVB	Deniz Avcioglu
BVPV	Daniel Schuermans
COMPAS	Anne-Marie Solé
FIIB	Meidhi Dallaturca
FNBV	Katrien Duthoo, Liesbeth Van Heck, Jet Van Heck
FNIB	Fabienne De Zorzi
KPVDB	Josiane Fagnoul
NVKVV	Ellen De Wandeler, Kris Vaneerdewegh
VBVK	Pascal Venmeenen
VVOV	Monique Van Hiel
VVVS	Door Lauwaert

Excusées:

AISPN	Samuel Meert
AUVB-UGIB-AKVB	Marc Konincks, Wouter Decat
AFISO	Myriam Pietroons
BELSECT	Filip De Somer
FNBV	Stephanie Blontrock
FNIB	Alda Dalla Valle
GIFD	Nadine Chard'homme
NVKVV	Hendrik Van Gansbeek
VBVK	Karin Keppens, Julien Librecht

L'ordre du jour:

1. Approbation et suivi du PV du 10 mai 2016
2. Dossier 'Métiers pénibles': état des lieux
3. Evaluation : rencontres infirmières : 10 mai 2016
4. Présentation grilles :
    a. critères de sélection pour la candidature des mandataires
    b. critères de financement de projet(s)
5. Compte-rendu des trois chambres
    a. Chambre Néerlandophone
    b. Chambre Francophone
    c. Chambre Germanophone
6. Nouvelles des commissions et groupes de travail : CFAI, CTAI, …
7. Informations :
    a. Projet Normes pour les Maison de repos et de soins (MRS): qualité et personnel
    b. Site-web AUVB-UGIB-AKVB : explication et proposition des journées d'information
    c. Rencontre avec le cabinet De Block : ordre du jour
    d. Centre Fédéral d'Expertise des Soins de Santé (KCE) : appel à sujets pour son programme 2017
    e. dates des réunions AUVB-UGIB-AKVB arrière-saison
8. Divers

Déroulement :

Préambule :

Monsieur Marc Konickx se fait excuser pour la réunion. La présidence de la réunion est assurée par Monsieur Paul Sonkes, trésorier de l'AUVB-UGIB-AKVB.

1. **Approbation et suivi du PV du 10 mai 2016**
    - Le représentant de l'AISPN : Samuel Meert doit être ajouté dans les excusés du 10 mai 2016.
    - En raison d'une demande de clarification d'un membre du CA, il a été ajouté, au point 4 paragraphe 3 du PV, ce qui suit <u>en souligné</u>, à la phrase « Proposition ; une condition pour que cette personne soit représentant pourrait être qu'elle devienne membre <u>d'une asbl déjà membre</u> ».
    - Le PV est approuvé.

2. **Dossier 'Métiers pénibles' : état des lieux**

Un avis juridique a été demandé à un avocat en droit social, Monsieur Olivier Langlet, par la chambre francophone sur les possibilités/conditions de se faire reconnaitre comme « profession lourde ». L'avocat a demandé un délai jusqu'au mois de septembre pour préparer le dossier. Il nous tiendra informé de l'évolution du dossier au fur et à mesure.

Il est précisé par les représentants de la NVKVV que des recherches ont déjà été faites sur le sujet dans la chambre néerlandophone.

Il est proposé à la coordinatrice de contacter Monsieur Van Gansbeke pour demander des informations afin d'éviter de faire deux fois les mêmes recherches.

Comme il s'agit d'un dossier pour le fédéral, il est demandé pourquoi est-ce que ce dossier est travaillé en chambre ? Paul explique que c'est ce qui a été décidé lors du CA du 10 novembre 2015 pour travailler les sujets qui étaient repris au point 4 du CA du 10 novembre 2015 « *Plan de travail des chambres 2016: - Fin de carrière - Loi relative à l'exercice des professions des soins de santé 10 mai 2015 - KB 78 – Spécialisations : formations – financement –système classification* ». Ces sujets doivent donc être travaillés dans les chambres puis remonter au fédéral.

3. **Evaluation : rencontres infirmières : 10 mai 2016**

Les points qui ressortent de la journée sont l'interdisciplinarité -transdisciplinarité, la redéfinition de l'AR n°78, le BelRai et l'e-learning.

Lors de la pause, certains membres ont pu discuter officieusement avec la ministre de la Santé. Leur discussion a été rappelée pendant la réunion.

4. **Présentation des « grilles » :**

   a. critères de sélection pour la candidature des mandataires

Sur base de ce qui lui a été envoyé, le Bureau a fait des corrections et déterminé les critères pour être mandataire au niveau de l'AUVB-UGIB-AKVB.

Pour les futurs appels à mandats, il est demandé aux ASBL de remplir la « grille » et de l'envoyer à l'AUVB-UGIB-AKVB. C'est le Bureau qui arbitrera et sélectionnera les candidats.

Ellen De Wandeler demande pourquoi est-ce que le nombre de mandats dont dispose déjà l'association doit être fourni ? Josiane Fagnoul explique que c'est par souci d'équité. Madame De Wandeler dit alors que la qualité ne sera pas respectée. Il lui est répondu que cela n'empêchera pas la qualité et les présidents des chambres sont d'accord avec ce critère. Il est précisé que ce n'est pas le critère le plus important et qu'il n'est pas coté contrairement à d'autres.
Madame De Wandeler propose alors de le formuler autrement. Il est rappelé que c'est un outil de décision pour le bureau.

b. critères de financement de projet(s)

Comme pour la « grille des mandataires », sur base de ce qui lui a été envoyé, le Bureau a fait des corrections et déterminé les critères pour le financement des projets au niveau de l'AUVB-UGIB-AKVB.

Les membres du CA n'ayant pas eu le temps de réagir par rapport à ces critères, le CA demande à recevoir le document et à avoir du temps pour faire parvenir leurs remarques. Le document est envoyé dans les deux langues durant le CA aux membres du CA. Un délai est accordé jusqu'au 30 juin 2016.

5. Compte-rendu des trois chambres :

a. Chambre Néerlandophone

- Rencontre prévue avec le cabinet Vandeurzen le jeudi 16 juin. L'ambassadeur des soins a déjà donné la première version de « la vision de l'infirmière en 2030 » mais le texte est loin d'être prêt. L'objectif est aussi d'en parler avec les collègues francophones. En Flandre le gouvernement a décidé de ne plus accorder de primes en gériatrie ni d'accepter de nouveau titre. Les associations ont donc réagi, mais ce qu'elles souhaitent c'est une collaboration avec le cabinet. C'est pourquoi ce travail est un échange entre les deux.
- Tentative de rencontrer la responsable IFIC à plusieurs reprises. Malheureusement cette rencontre n'a toujours pas eu lieu et il n'y a rien de prévu actuellement.
- Explication de la lettre de Madame Crevits ; en résumé, elle trouve que c'est bien de s'occuper de l'avenir des infirmières mais elle reste convaincue que la qualité des soins infirmiers est bonne. Elle trouve donc que les 2 filières ont leur place et souhaite les garder toutes les 2. Elle va voir comment cela peut être mis en place.
  La chambre néerlandophone a contacté Madame Crevits sur base du dernier alinéa afin d'avoir une concertation avec elle sur le sujet. Il leur a été répondu que ce n'était pas un sujet urgent ! En Flandre il reste encore la « task force » mais il n'y a plus de réunion.

b. Chambre Francophone

- Un compte rendu de la 5ième journée des « Rencontres Infirmières » du 10 mai au SPF a été faite à la chambre.
- Le circulaire n°5749 sur le « Quatrième degré : enseignement professionnel secondaire complémentaire » publié par la Ministre Schyns explique que l'organisation se fera en 3,5 ans mais ne dit pas si c'est temporaire ou définitif. La chambre francophone a demandé à rencontrer, pour savoir où on va ? La ministre les recevra le 6 juillet 2016.
- Un atelier avec des groupes de travail (GT) a été réalisé sur 3 sujets ; la communication, l'éthique et la profession lourde. Un feedback a été donné à la chambre.
- La chambre a été informée que le siège administratif de l'AUVB-UGIB-AKVB reste à Diegem (Brussels Airport). Le bail a été prolongé pour deux ans.

- Les « grilles de mandataires » et « critères de financement de projet » ont été présentés à la chambre.
- La coordinatrice francophone demande à être invitée aux CA des ASBL francophones pour mieux faire connaissance avec les membres.
- La prolongation du financement de l'UGIB se fera pour un an.
- Projet d'étude KCE

c. Chambre Germanophone

- La chambre a travaillé sur les titres et qualifications pour une remise en commun listes d'actes.
- Ils continuent à maintenir la pression chez les ministres germanophones pour la formation infirmière.
- Une date sera convenue aussi pour inviter les coordinateurs au CA et à la chambre.
- La présidente de la chambre germanophone rappelle que Wouter Decat envoyait par le passé les PV des autres chambres à chaque chambre. Elle demande si on peut reprendre cette procédure afin de savoir ce sur quoi chaque chambre travaille. Les membres du CA sont d'accord avec cette idée. Les PV seront envoyés aux autres chambres.

Chambres Réunies

Réunions des chambres pour préparer la rencontre avec le cabinet De Block. C'est le Bureau de chaque chambre et le Bureau de l'AUVB-UGIB-AKVB fédérale ainsi que les deux coordinateurs qui doivent assister à cette réunion. Il est possible de se faire remplacer.
Kris Vaneerdewegh signale qu'il y a 5 personnes au bureau néerlandophone, Paul Sonkes conseille de voir cela avec le Président.
Comme le fait de qui doit être présent à ces réunions n'a pas été acté, ce n'est pas clair pour le CA.
Il est proposé de le mettre à l'Ordre du Jour du prochain CA (13 septembre 2016).

Le but de ces réunions est de déterminer les points à aborder avec le cabinet et de dire qui explique quel point au cabinet.

La présidente de l'AFIScep informe qu'ils travaillent en petits groupes pour déterminer comment s'articuler autour des spécialisations. Ils ont été voir en Suisse et au Canada comment ils s'articulent afin de faire la même chose en Belgique. Pour avoir un consensus puisque le titre sera international.
Il est rappelé qu'au niveau du Conseil Fédéral, il y a déjà un petit groupe de travail (différenciation de fonction) qui classe l'infirmière sur différents niveaux. Il est question des compétences qu'on s'approprie durant la formation pour arriver à l'intégration et l'appropriation de son métier.

Un membre dit que ceux qui ont des problèmes, ce sont les syndicats et ils font du lobbying. Réseaux d'enseignement HBO5 et syndicats font beaucoup de lobbying pour diminuer certaines compétences. Ils tirent vers le bas à la place de tirer vers le haut.

Un membre propose de définir les qualifications et titres qu'on a maintenant pour les faire passer dans ce cadre et aller dans même sens pour ne pas perdre notre temps.
Rappel du feedback du cabinet du 27 avril 2016 sur les « spécialisations » futures.

6. Nouvelles des commissions et groupes de travail: CFAI, CTAI,…

En ce qui concerne le CFAI il manque des candidats néerlandophones pour les groupes de travail, il faut être membre du CFAI et il faut une personne pour chaque groupe de travail.
En ce qui concerne les experts mandatés par l'AUVB-UGIB-AKVB, pour le GT formation permanente c'est Madame Magda Vermeulen et Madame Aurelia Bustillo qui ont été mandatées.
Pour les experts en GT de déontologie, c'est Marc Koninckx et Meidhi Dalla Turca qui sont mandatés.

En ce qui concerne le CTAI : il n'y pas de mouvement. Il semble qu'il y ait un manque de mandataires médecin néerlandophones. Il est prévu d'aborder le sujet lors de la rencontre avec le cabinet.

7. Infomations:

a. Projet Normes pour les Maison de repos et de soins (MRS): qualité et personnel

C'est une demande de la KPVDB : les MR et MRS vont devenir une responsabilité communautaire. Cela signifie que chaque communauté pourra travailler de manière différente.
L'idée est de déterminer des valeurs communes que nous, en tant qu'infirmiers, ne voulons pas lâcher et proposer ce travail aux régions avant que chacun n'écrive pas de son côté ses propres normes.
Pour rappel, en 2014 le CFAI a déterminé les normes pour les MRS d'un point de vue infirmier.
C'est dans le but de créer un système sécuritaire, avec une position fédérale pour toutes les valeurs infirmières.
Un des membres fait remarquer que c'est un sujet de travail pour les chambres et pas pour le fédéral.
Il s'agit des valeurs infirmières et non pas de ce qui se passe dans les MR MRS. Et puis envoyer ces valeurs aux régions.

b. Site-web AUVB-UGIB-AKVB: explication et proposition des journées d'information

Des jours de formation seront proposés pour les administrateurs choisis par chaque asbl.
Ellen De Wandeler constate que la demande de l'AUVB-UGIB-AKVB d'alimenter le site est un grand travail qui est demandé aux membres. Certaines asbl payent un webmaster. Cela coûte de l'argent. Quel retour auront-ils par rapport à leur investissement ? Est-ce que les asbl pourront avoir un retour en chiffres ? C.à.d. est-ce qu'il existe des statistiques de visite pour chaque asbl ?
Il existe effectivement une possibilité de consulter les statistiques de fréquentation du site web, mais pas pour chaque asbl, seulement pour le site de l'AUVB-UGIB-AKVB.
Il est rappelé qu'alimenter le site n'est pas une obligation. C'est une possibilité. Chaque asbl peut s'investir comme il le souhaite.
Une autre possibilité est de demander aux asbl qui payent des webmasters de leur demander de faire le nécessaire pour créer des liens directs entre leurs deux sites.

Monsieur Schuermans propose d'envoyer, au moment des proclamations, des folders aux nouveaux diplômés et aux écoles d'infirmières, et ceci afin de faire gagner en visibilité et en notoriété l'AUVB-UGIB-AKVB, et d'inciter ces futurs infirmiers à s'affilier à un asbl.

c. Rencontre avec le cabinet De Block: ordre du jour

La rencontre aura lieu le 21 juin 2016.
Les personnes présentes seront Marc Koninckx, Anne-Marie Solé, Thierry Lothaire, Martine Van Basselare, Kris Vaneerdewegh, Hilde Driessens, Josiane Fagnoul, Deniz Avcioglu, Wouter Decat.

Les points abordés à l'OJ seront :

- la loi du 10 mai et l' évolution vers la nouvelle législation
- La formation infirmière et transposition selon les directives Européennes
- La différenciation de fonction
- Etat des lieux de la commission technique de l'art infirmier (CTAI)
- Inquiétude concernant la nouvelle législation sur la psychothérapie
- Etat des lieux concernant l'AR sur le financement de l'UGIB

Un membre explique que pour le CTAI il n'y aurait pas de médecin pour l'instant. Ce pourquoi cela ne pourrait pas démarrer. Certains pensent que c'est stratégique de la part du cabinet.

Pour le financement de l'AUVB-UGIB-AKVB : AR est de 4 ans. Prolongation du financement seulement pour un an. Pourquoi ? Prévoir des projets est assez difficile sans perspective d'avenir.

Une demande de réunion supplémentaire est faite par le CA pour avoir un feedback de la rencontre avec le cabinet De Block et Schyns.

d. Centre Fédéral d'Expertise des Soins de Santé (KCE): appel à sujets pour son programme 2017

Un appel a été envoyé par le KCE. Cet appel concerne les sujets d'études, il est relayé par l'AUVB-UGIB-AKVB.

NB : Un courrier a été envoyé au CNEH par L'UGIB l'année passée, nous avons reçu une réponse et nous avons des représentants au CNEH. Pour en citer quelques-uns ; Elisabeth Darras, Martin Fortemps, Christophe Plomteux. La liste complète est reprise dans l'Arrêté paru récemment.

e. dates des réunions AUVB-UGIB-AKVB arrière-saison

Les réunions seront maintenues aux 2ième mardis du mois. Le prochain CA aura lieu le 13 septembre 2016 et les autres seront communiqués avec le PV.

8. Divers

- Rencontre avec Madame Schyns aura lieu en juillet, c'est aussi la période des vacances. La question de savoir si « Est-ce qu'on n'irait pas voir au niveau européen ce qui se passe ? » est posée. C'est prévu, à la réunion des chambres, il a été demandé à Monsieur Thierry Lothaire de poser la question à l'Europe.

- Les Hautes Ecoles ont écrit à la ministre Schyns suite à la circulaire qu'elle a fait publier. En argumentant le fait qu'il s'agit d'une concurrence déloyale.

- Au Limbourg, les HBO5 ne peuvent réaliser des stages que dans les domaines dans lesquelles ils peuvent être engagés. Par exemple pas aux Soins Intensifs, pédiatrie, etc. Cela signifie que dans ces conditions ils ne seront de toute façon pas conformes à la directive européenne.

D. AVCIOGLU